



HAL
open science

Statut actuel du cerf de barbarie (*Cervus elaphus barbarus*)

M. Salez

► **To cite this version:**

M. Salez. Statut actuel du cerf de barbarie (*Cervus elaphus barbarus*). Revue d'Écologie (La Terre et La Vie), 1959, Sup, pp.64-65. <hal-03532061>

HAL Id: hal-03532061

<https://hal.science/hal-03532061v1>

Submitted on 18 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

STATUT ACTUEL DU CERF DE BARBARIE (*Cervus elaphus barbarus*)

PAR

M. SALEZ

Direction générale des Forêts d'Algérie

Le Cerf de Barbarie a vécu au cours des temps quaternaires dans toute la Tunisie et l'Algérie jusqu'aux confins marocains. Au sud, l'espèce descendait en taches discontinues jusqu'au centre du Sahara, aux environs de la limite la plus septentrionale atteinte par les forêts marécageuses au cours de cette période. On en trouve des restes fossiles datant du Pléistocène moyen, notamment aux lacs Karar dans le Tell oranais et dans les grottes de Constantine. Mais c'est surtout dans l'Est algérien, si l'on se réfère aux matériaux paléontologiques recueillis par A. Debruge dans les stations préhistoriques des environs de Constantine, que le Cerf de Barbarie fut très abondant au Paléolithique et au Néolithique. Ses bois servaient à la fabrication de nombreux instruments et des vestiges d'ateliers furent découverts à Bou Zabaouin près d'Aïn M'Lila, au sud de Constantine et à l'Oued Kerma, non loin de Draria, au sud d'Alger.

D'autres espèces ont vécu en Afrique du Nord au cours du Quaternaire. Mais le Cerf de Barbarie est le seul dont on puisse affirmer la survivance jusqu'à nos jours. L'espèce a reculé rapidement. En effet, de tous temps, le Cerf fut très chassé, surtout à l'époque romaine, comme en témoignent les nombreuses mosaïques retrouvées aux environs de Tunis, Constantine et Alger qui relatent des scènes de chasse. A une époque encore proche de nous, on le rencontrait dans les forêts de la région de Bougie et de la Kabylie, où son nom « Izerzer », le tacheté, « Thizerzert », le petit tacheté, se retrouve dans la langue malgré la disparition de l'espèce. Vers 1740, aux environs de Philippeville, il vivait encore ainsi que dans la forêt de l'Edough, au-dessus de Bône, où pendant longtemps encore on découvrit ses bois enfouis dans l'humus.

Caractères remarquables dénotant la plasticité de l'espèce, son aire s'étendait jusqu'au sud de Tébessa, dans la région du Djebel Onk constituée de forêts clairiérées et de pins d'Alep recouvrant une strate frutescente d'alfa et de romarin. Les animaux dans ce pays aride ne buvaient que rarement, à l'occasion des orages ou des pluies hiver-

nales, car les rares points d'eaux existants, lieux de stationnement des tribus nomades et de leurs troupeaux, leur étaient interdits. Le Cerf a entièrement disparu de ces régions, les forêts d'ailleurs également. C'est en 1918 que fut tué dans ce secteur le dernier Cerf, dans le massif du Bou Djellal au nord du Djebel Onk.

L'espèce est localisée maintenant dans l'angle nord-est du département de Constantine, empiétant légèrement dans les forêts de Tunisie. Elle se trouve depuis 1939 protégée par un arrêté gouvernemental qui interdit non seulement la chasse, mais encore la destruction de ces animaux par les propriétaires qui ont donc à subir les dégâts dans leurs récoltes, quitte évidemment à être ensuite indemnisés. Cette mesure n'eut guère d'effet au début, car en 1943, au moment de la campagne de Tunisie, les hostilités affectèrent particulièrement la zone d'habitat des Cerfs de Barbarie et un certain nombre d'entre eux furent détruits. Il semble depuis lors que l'espèce n'ait pas reculé davantage, malgré la mort de nombreux animaux au cours des grands incendies qui ont sévi ces dernières années et malgré aussi, il faut bien le dire, les destructions opérées en délit par les autochtones qui se nourrissent de sa chair.

Lors de dénombrements effectués en 1953 il restait de 300 à 400 Cerfs diversement répartis sur 100.000 hectares environ dans les chefferies forestières de Bône Duvivier et surtout de La Calle. On pouvait estimer alors que le Cerf était abondant sur 32.000 ha, peu abondant sur 50.000 ha, et rare sur 25.000 ha. Les animaux affectionnaient les maquis ou les forêts de chêne zéen ou de chêne liège, là où la végétation favorisée par la forte pluviosité de cette région leur procurait des repaires sûrs, à l'abri des hommes et des troupeaux.

La régression de l'espèce a cependant été considérablement accentuée par les événements récents survenus en Algérie. L'espèce est localisée en effet en pleine zone opérationnelle et il est impossible d'avoir actuellement des renseignements à ce sujet.

Il ne faut donc pas se leurrer sur l'extinction à plus ou moins brève échéance du Cerf de Barbarie, si des reprises ne sont pas effectuées afin de transplanter un certain nombre d'individus en des lieux particulièrement bien protégés. Devant la poussée démographique et l'accroissement du nombre des troupeaux qui lui est lié, il n'est plus un endroit en Afrique du Nord où ce gibier trouvera encore dans quelques décades la quiétude qui lui est nécessaire pour vivre et se reproduire.